

Jean-Baptiste André Godin à Auguste Vavasseur, 26 juin 1879

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

7 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)

Collation7 p. (112r, 113r, 114v, 115v, 116r, 117r, 118v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Vavasseur, 26 juin 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49912>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 juin 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Vavasseur, Auguste \(1823-1905\)](#)

Description

Résumé Sur le projet d'association du Familistère. Godin remercie Vavasseur pour ses observations du 20 juin 1879 sur son projet d'association et lui annonce qu'il cherche à intégrer les modifications suggérées. Il passe en revue les modifications qui touchent aux principes essentiels de ce qu'il veut réaliser. Godin prétend maintenir au chapitre 1er la déclaration de principes plutôt que la faire figurer en préambule. Il s'interroge sur la forme de la société (commandite simple ou anonyme) pour qu'il puisse garder la gérance et laisser ensuite celle-ci au choix du conseil d'administration. Il pense que la forme de commandite simple, qui, selon Vavasseur dans son traité sur les sociétés, représente l'idée monarchique, sacrifie beaucoup de droits qu'il veut réservé au travail. Sur l'administration de l'association. Il interroge Vavasseur s'il peut librement faire usage de ses capitaux, s'il peut légalement partager les bénéfices avec les travailleurs et en faire les copropriétaires du fonds social ou s'il peut choisir les membres du conseil d'administration uniquement parmi ses collaborateurs. Godin signale à Vavasseur que deux projets de loi sur les associations ont été déposés à la Chambre des députés, l'un par Alfred Naquet et l'autre par François Cantagrel, mais il s'inquiète du délai de leur éventuelle adoption.

Notes En mars 1879, François Cantagrel dépose à la Chambre des députés un projet de loi sur le droit d'association (voir En ligne : <https://www.retronews.fr/journal/l-univers/20-mars-1879/132/964509/3>, consulté le 30 mai 2023). Un autre projet de loi sur le droit de réunion et d'association est déposé à la Chambre au même moment par Alfred Naquet (voir En ligne : <https://www.retronews.fr/journal/le-temps/4-avril-1879/123/360295/3>, consulté le 30 mai 2023).

Support Plusieurs passages du texte de la lettre (folios 113r et 115v) sont soulignés au crayon bleu sur la copie.

Mots-clés

[Familistère, Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)
- [Naquet, Alfred \(1834-1916\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Œuvres citées [Vavasseur \(Auguste\), *Traité pratique et formulaire des sociétés civiles et commerciales*, Paris, Cosse, Marchal et Cie, 1869.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024